

# Bulletin de Prévention

**HED Courtier en Assurance Inc.**  
1200 Boul. Chomedey  
Bureau 620, Laval, QC H7V 3Z3

**Téléphone**  
(450) 686-4066  
1-800-363-9538

**Télécopieur**  
1-866-631-7896

**Courriel**  
sfortin@hedinc.com

**Site Web**  
www.hedinc.com/fr



## Attention aux chutes !

Les réclamations découlant de dommages corporels à la suite de chutes et/ou glissades ne cessent d'augmenter. Depuis plusieurs années maintenant nous vous encourageons de porter une attention particulière aux risques potentiels que pourraient engendrer des chutes ou glissades. En posant de petits gestes simples vous pourrez faire une grande différence !

Voici les principales causes :

### Intérieur :

Les chutes et les glissades sont fréquemment causées par les éléments suivants :

- Neige ou pluie dans les entrées de magasin.
- Tapis d'entrées mal fixées au plancher, les clients peuvent s'y accrocher et trébucher.
- Présence de débris sur le sol, surtout dans le département des fruits et légumes.
- Présence de chariots servant à disposer l'inventaire dans les allées.

### Extérieur :

Les chutes et les glissades peuvent aussi survenir à l'extérieur :

- La neige fondante et les flaques d'eau glacée sur les trottoirs, dans le stationnement aux entrées et aux sorties peuvent provoquer des chutes.
- Les flaques d'eau glacée occasionnées par des gouttières qui se déversent durant les temps doux sont d'autres endroits très dangereux et propices aux accidents.
- Les trottoirs endommagés et les trous dans le stationnement.

### Des solutions simples existent :

1. Fixer solidement les tapis qui se recourbent fréquemment. Chaque fois qu'un employé quitte un département, il devrait faire une vérification des tapis et du plancher afin de voir si le tout est normal.
2. Porter une attention particulière aux départements dans lesquels il pourrait y avoir de l'eau sur les planchers, tels que la poissonnerie et les fruits & légumes.
3. Nettoyer les tapis mouillés ou les remplacer par des tapis secs.
4. Étendre les tapis de façon longitudinale dans les entrées du magasin afin de donner plus de temps aux clients pour secouer et enlever la neige sur leurs bottes et sur leurs souliers.
5. Afficher une pancarte indiquant (plancher mouillé) à la fin des tapis.
6. Placer une pancarte (plancher mouillé) à la porte d'entrée durant les périodes de chute de neige. (Enlever seulement cette affiche lorsque la chute de neige est terminée et que les planchers et tapis sont secs).
7. Lors de déversement de produits, un employé devrait TOUJOURS demeurer sur les lieux pendant qu'un autre s'occupera d'aller chercher les outils nécessaires au nettoyage. En procédant ainsi, vous éviterez la chute et/ou glissement des clients.
8. Nettoyer fréquemment et rapidement la neige et la formation de glace aux entrées et aux sorties du magasin et dans le stationnement. (Éviter la formation de plaque de glace durant les heures qui suivent une tempête ou une chute de neige).
9. Étendre du sel et du sable régulièrement aux endroits où il y a une formation de glace. Veuillez prendre note que le sel est inefficace lorsque la température est en dessous de 10°Celsius.
10. Vos employés devraient immédiatement enlever les débris sur le plancher dès qu'ils en prennent connaissance même si ceux-ci se retrouvent dans un autre département.

### Bonne nouvelle :

La Cour reconnaît comme preuve un registre de plancher bien documenté dans la défense de cas de poursuite impliquant des dommages corporels causés par des chutes et/ou glissades. Il faut évidemment que ce dernier soit complété de façon assidue par les employés du magasin et ce, autant pour l'intérieur que pour l'extérieur.

Avoir un dossier documenté est le meilleur outil pour nous aider à vous défendre en cas de poursuite en responsabilité civile. Nous vous suggérons fortement de compléter de façon régulière votre registre de plancher dans les sections de balayage, nettoyage, fixation des tapis, enlèvement de la neige et de la glace, épandage du sel et du sable.

Évidemment, ces mesures ne servent pas qu'uniquement à plaire aux compagnies d'assurance, ils servent aussi à assurer la sécurité de vos clients afin qu'ils puissent faire leur épicerie dans un environnement agréable et sécuritaire.

N'hésitez pas à nous contacter afin d'obtenir les documents nécessaires à l'élaboration d'un registre de plancher complet et efficace ou encore à consulter votre manuel de sécurité et prévention.